

Mardi 14 juin : manifestation nationale à Paris, 13heures - place d'Italie



Ce projet de loi est dangereux

Le texte du gouvernement ne fait que satisfaire de vieilles revendications patronales. Son application signifierait encore plus de précarité et de flexibilité, encore moins de garanties collectives protectrices. C'est particulièrement vrai pour les salarié-es des petites et moyennes entreprises.

Des grèves, des manifestations et des blocages de l'économie avaient permis la généralisation d'un principe simple :

- le Code du travail prévoyait un ensemble de normes, applicables dans toutes les entreprises et bénéficiant à tous les salarié-es ;
- une convention collective ne pouvait contenir de dispositions plus mauvaises que le Code du travail ;
- même chose pour un accord d'entreprise vis-à-vis de la convention collective.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs gouvernements de Droite et de Gauche avaient écorné ce principe mais subsiste ce qu'on appelle « le principe de faveur ». Le projet de loi Travail annule cela ! Pour tout ce qui concerne le temps de travail, c'est entreprise par entreprise que ce serait « négocié » ; en réalité, **dans une multitude de cas, parce que le nombre de syndiqué-es ne permet pas de créer une force suffisante face à la direction, ce sera imposé** à travers le traditionnel chantage à l'emploi.

Le projet de loi prévoit aussi de **diminuer la rémunération des heures supplémentaires** et d'en modifier le calcul pour nous en payer moins. Notre santé serait mise en danger par la **suppression des périodicités de visites médicales**. La médecine du travail se trouverait réduite à l'accompagnement d'un permis d'embaucher et de licencier, excluant tout rôle de prévention. Le projet de loi contient aussi des mesures pour **faciliter encore plus les licenciements individuels et collectifs**.

Donc, ce qui avait été obtenu par les luttes syndicales, dans de grandes entreprises ou à l'occasion de grèves généralisées, bénéficiait aussi aux salarié-es des entreprises où le rapport de forces est plus favorable aux patrons.

C'est la porte ouverte à l'allongement du temps de travail pour le même salaire, à une flexibilité encore plus grande, ... et à l'accroissement des profits pour celles et ceux qui vivent de notre travail.

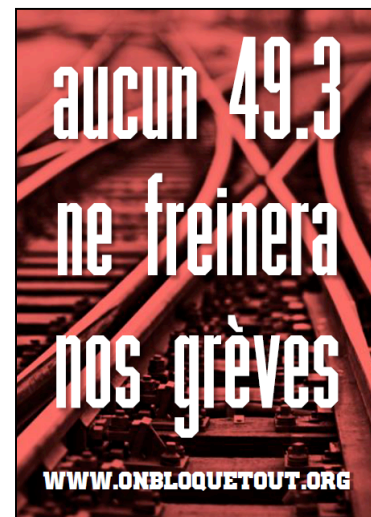
Cela fait des années que le patronat obtient des mesures dans ce sens au nom de la lutte contre le chômage ! Résultat, il y a aujourd'hui plus de 6 millions de chômeurs et chômeuses en France. Mais 118 milliards de bénéfices pour les seules entreprises du CAC 40, ces deux dernières années.

Pour l'avenir de tous et toutes, il est nécessaire que ce projet de loi soit mis à la poubelle. C'est possible, grâce au mouvement social en cours depuis début mars. Malgré le coup de force du recours à l'article 49-3, la loi ne sera pas votée avant mi-juillet ; de plus, l'exemple du Contrat Première Embauche, il y a juste 10 ans, nous le rappelle : même votée, une loi peut être abandonnée et jamais appliquée.

Grèves, manifestations et blocages de l'économie ont permis le progrès social

Aucune avancée sociale n'est « tombée du ciel ». Toujours, le patronat s'y oppose arguant que « *ce n'est pas possible, ça va mettre en péril les entreprises* ». Les luttes sociales permettent d'imposer des changements.

Il en fut ainsi de l'interdiction du travail des enfants, de la journée de 8 heures, des congés payés, des 40, puis 39, puis 35 heures, de la Sécurité sociale, des Statuts et des Conventions collectives, etc. **Ce qui était « impossible », « utopique », « extravagant », devient la Loi !**



A l'inverse, dans les périodes où l'organisation collective des salarié-es est plus faible, où les luttes sociales sont plus rares, le patronat impose ses revendications. Ne le laissons pas faire avec cette loi !

Chacun et chacune d'entre nous peut participer à la lutte contre ce projet de loi : en prenant part aux assemblées générales et à la grève reconductible partout où c'est possible, comme l'ont déjà décidé de nombreux secteurs professionnels ; ailleurs, en décidant des débrayages....

En manifestant le mardi 14 juin !

A plusieurs reprises, les organisations syndicales ont dénoncé les provocations, la violence et la répression policière. Le pouvoir tente de faire peur en utilisant les médias qui passent en boucle des images soigneusement triées. **Mais notre force, c'est notre nombre. Chacun et chacune peut manifester !** Sans parade militariste et machiste, des hommes et des femmes de diverses professions, syndiqué-es à Solidaires assurent la protection de notre cortège car il est important que tout le monde puisse participer.

Gagner, c'est possible !

La seule manière de gagner et de faire plier le gouvernement, c'est de bloquer l'économie. Les travailleurs et les travailleuses doivent prendre leurs affaires en mains dans cette lutte et ne doivent pas s'en remettre à des politiciens ou politiciennes qui n'ont que les élections de 2017 en vue. Et pour bloquer l'économie, ce qu'il faut c'est confirmer l'ancrage de la grève, préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible ! Alors nous obtiendrons le retrait du projet de loi El Khomri.



Alors nous pourrons préparer la contre-offensive, NOTRE contre-offensive en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourront s'engager ensemble, à la base et dans l'unité.

Le projet de loi Travail, c'est encore plus de droits pour les patrons. Pourtant, ce sont les salarié-es, les chômeurs-ses, les retraité-es, les jeunes en formation qui ont besoin d'être mieux défendu-e-s !

Pour nous contacter, pour vous syndiquer, pour créer une section syndicale...

Solidaires 94 : Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94010 Créteil Cedex

01 43 77 06 42 solidaires94@orange.fr www.solidaires94.overblog.com